SFSDPEP FO **(affiliée à la FNEC FP FO)**

FO ENSEIGNEMENT PRIVE DU RHONE

COMMUNIQUE

ABROGATION DE LA REFORME DU COLLEGE

Le 17 septembre, jour de la grève à l'appel de l'intersyndicale SNES-FSU, SNEP-FSU, SNFOLC, SNETAA-FO, SFSDPEP-FO, CGTEduc'action, SNEIP-CGT, SNALC-FGAF, SIES-FAEN, SNCL-FAEN, CNGA-CFE-CGC, SNUEP-FSU) pour l'abrogation de la réforme du collège, FO enseignement privé 69 a été reçu au sein de l'intersyndicale par la Rectrice de l'Académie de Lyon. Le 24 septembre, le directeur diocésain du Rhône a consacré son éditorial dans l'ABCD à la réforme du collège. Force est de constater qu'aussi bien les réponses apportées par Madame la Rectrice que les remarques de M. de Bailliencourt, directeur diocésain, sont identiques. Nous sommes dans un discours totalement stéréotypé dans lequel on sent la récitation de phrases dictées par le Ministère pour essayer de nous formater à accepter cette réforme.
Mais comme l'intersyndicale l'a dit à Madame la Rectrice, **nous savons lire, nous avons compris ce dont il était question et nous ne voulons pas de cette réforme. Sinon les enseignants ne seraient pas en grève pour la 3ème fois en 5 mois !**

Mais revenons maintenant en détails sur les propos tenus.

AU RECTORAT :

FO enseignement privé rejoint toutes les revendications du public, mais nous avons aussi signalé que dans l'enseignement privé la suppression des classes bilangues que nous avons pris en exemple (nous aurions aussi pu prendre la technologie) allaient conduire non seulement à des pertes d'heures (et donc de salaire) mais aussi à des pertes de contrat pour les collègues qui passeront en dessous de 9 heures. La réponse qui nous a été faite est étonnante : « *On n'y avait pas pensé* ». Gouverner n'est-il pas prévoir ? Et si le Ministère voulait vraiment négocier, il aurait pu entendre nos revendications au lieu de passer en force. Dans un deuxième

temps et après réflexion, nous avons eu la réponse suivante : « *Et bien les enseignants en pertes d'heures enseigneront une autre matière.* » Il est vrai que les disciplines étant mises à mal, tout le monde pourra tout faire, notre rôle étant dorénavant d' « animer » !!! Nous sommes bien dans l'application du décret Hamon qui y pousse. **Pour FO c'est NON !**

AU DIOCESE :

Nous avions déjà indiqué que le secrétariat général de l'enseignement catholique s'est prononcé en faveur de la réforme. Il ne pouvait qu'en être de même des directeurs diocésains. Ceux-ci vont même plus loin dans la casse du métier d'enseignant. Prenons quelques exemples :

- « *Mais quand les professeurs des écoles pourront-ils faire des heures en collège ?* » Pour Force Ouvrière, ce serait un pas supplémentaire dans la casse des statuts déjà mis à mal une première fois par le décret du 20 août 2014 (décret Hamon), transposé au privé par le décret du 10 juillet 2015. Que veut dire M. de Bailliencourt ? Que les PE verraient leur ORS diminuer ou que les enseignants du second degré se verraient, dans le cadre des 1607h, dans l'établissement du lundi 8h au vendredi 16h30 ? Et les ISO ? On les donne aux PE ou on les enlève aux professeurs de collège ? **Nous disons NON.**

- Sur les classes bilangues, qui ne sont en rien « élitistes », mais qui, avec la réforme, vont le devenir, voici ce que propose M. de Bailliencourt : « *Osera-t-on imaginer des compléments hors-contrat ?* » Cela n'est pas un vrai futur, puisque c'est ce qu'envisage déjà un gros établissement lyonnais. Concrètement cela signifie deux choses : les enseignants, contractuels de droit public, repasseraient sous du droit privé pour gagner leur vie, et cela avec un salaire bien en-dessous des grilles de certifiés ou d'agrégés. D'autre part, les parents devront payer. Où est l'égalité républicaine ? C'est le cadre national des contrats de droit public qui est remis en cause. **Là aussi nous disons NON.**

POUR EXIGER L'ABROGATION DE LA REFORME DU COLLEGE
TOUS A LA MANIFESTATION NATIONALE A PARIS LE 10 OCTOBRE !